

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi

PAIX :

16 francs pour 3 mois ;
52 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

AVIS.

Les bureaux du *PRECURSEUR* sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2^e étage.

LYON, 18 mai.

La discussion qui s'est engagée entre le *National* et la *Tribune* au sujet de la centralisation, bien loin d'être un événement fâcheux pour la cause populaire, comme le pensent quelques-uns de nos amis et comme le disent, sans le penser, quelques-uns de nos adversaires, est, selon nous, ce qui pouvait arriver de plus heureux, et si l'on veut consulter ce que nous avons écrit depuis trois mois, et il y a peu de jours encore sur les moyens de progrès que devait employer le parti républicain, on verra que nous désirions depuis long-temps quelque chose de semblable à cette exposition contradictoire de nos doctrines. On verra que nous avons toujours appelé notre propre parti à développer ses vues non seulement générales et théoriques, mais encore administratives et pratiques; car d'après notre ferme confiance dans la vérité de nos doctrines, dans la moralité des hommes qui les professent et les propagent, ce devait être un moyen assuré de dissiper beaucoup de préventions aveugles et de répugnances sans motif produites par un mot, un mot que nous aurions voulu changer, tant il a de puissance malheureuse sur certains esprits.

Nous croyons donc qu'il faut savoir gré au *National* d'avoir engagé cette discussion sur une question aussi grave que la centralisation. Nul ne supposera que le fait auquel nous applaudissons soit une lutte entre des feuilles qui toutes deux ont fait preuve de dévouement courageux à la cause populaire; nul ne croira que la cause de la discussion soit dans des passions personnelles, et c'est un tort très-grave de la *Tribune* que d'avoir écrit quelques mots de mauvaise humeur qui indiquent de sa part peu de respect pour les convictions de ses adversaires. Il n'y a pas là seulement une atteinte aux convenances et à l'équité: il y a une erreur évidente, car c'est bien réellement une dissidence d'opinions, un antagonisme formel de principes qui a fait naître la scission. Quoique la *Tribune* n'ait pas encore, pour sa part, avancé beaucoup l'exposition de ses idées sur l'administration du pays, le peu qu'elle a dit, comparé aux développements que le *National* a donné à ses opinions suffit pour faire voir toute la distance, toute l'antipathie qui sépare les deux systèmes.

Ce que la *Tribune* a dit jusqu'ici de plus clair, se résume en deux mots, qui ont à peu près la même signification: — Premièrement, la centralisation est mauvaise entre les mains du juste-milieu, mais elle deviendrait bonne entre les nôtres; — secondement, nous voulons faire prévaloir par le suffrage du plus grand nombre les hommes les plus capables, et ces hommes là ensuite gouverneront comme ils l'entendront et suivant les nécessités.

Cela revient à dire au pays: Nous sommes plus honnêtes gens et plus habiles que le juste-milieu, donnez-nous donc le pouvoir.

Mais la *Tribune* ne voit pas que c'est précisément là ce qu'il s'agit de démontrer à la nation, et précisément aussi ce qu'ont dit, sans le prouver, tous les partis qui depuis quarante ans ont successivement demandé et obtenu le pouvoir. Il ne s'agit pas seulement d'affirmer qu'on fera mieux que les gens qui gouvernent, il faut le démontrer en disant

clairement quelles garanties on entend donner au pays contre nos propres passions ou contre celles des gens qui nous précèdent ou nous suivent, dans le cas (fort supposable d'après tout ce que nous avons vu) où il y aurait de mauvaises intentions sous nos promesses et peu de fermeté dans nos résolutions.

Ce n'est certainement pas nous qui nierons que le personnel de notre parti vaut mieux que l'aristocratie du juste-milieu: mais ce n'est pas pour nous convaincre nous-mêmes que nous écrivons, c'est pour persuader les hommes qui ont eu jusqu'à présent des répugnances de diverse nature à venir dans nos rangs.

D'ailleurs, quelque estime que nous ayons nous-mêmes pour notre parti, nous n'en sommes pas moins résolus à exiger de lui des garanties de liberté qui nous mettent à l'abri des résultats de cet éniement du pouvoir dont nous avons vu tant d'exemples. Il ne faut pas personnifier un parti dans tels ou tels hommes éminents qui sont à sa tête, car il n'y a pas de parti qui ne puisse s'honorer de quelques individualités dignes d'estime et de gloire. Un parti n'est pas dans les hommes qui le composent, mais dans les intérêts qu'il représente et qu'il veut faire triompher, et dans les garanties de tolérance et de liberté qu'il offre aux autres intérêts.

Pour avoir la majorité, il faut donc que nous disions non-seulement ce que nous demandons pour nous, mais encore quelle protection nous assurons aux autres opinions, c'est-à-dire aux autres intérêts, qui existent aujourd'hui dans la société. Voilà ce que ne fait pas la *Tribune*; elle fait même tout le contraire, car elle dit: Il y a des moyens de gouvernement que l'expérience prouve être mauvais, je les veux garder, parce que j'ai l'intention de m'en servir utilement. — Cette intention n'est démontrée par rien, tandis que les vices de la centralisation ne sont que trop évidents.

Il est tout-à-fait impossible que la nation se laisse plus long-temps diriger par ces préférences de personnes, qui ont contribué à l'édification du régime actuel: il faut que les garanties soient non dans les intentions des hommes, mais dans la force des choses, dans la bonne harmonie des institutions, c'est-à-dire dans le libre développement de toutes les forces et de toutes les influences; c'est-à-dire encore dans le vœu du pays et de toutes les fractions du pays, à toute heure et en toute chose consulté.

La république que veut la France actuelle et qu'on veut surtout dans les provinces; ce n'est pas celle qui, amenant un jour par l'élection au timon de l'état les chefs du parti démocratique, livrerait à leur merci toutes les autres opinions, et leur permettrait d'écraser par tous les moyens les minorités vaincues. Certainement ces chefs seraient des hommes progressifs, mais ce progrès violent entraînerait sûrement une réaction, car il serait injuste et il n'est pas donné à l'iniquité de fonder rien de durable.

C'est à ce résultat qu'on arriverait par le système de la *Tribune*, qui ne demande que de porter au pouvoir les hommes les plus forts du parti le plus fort.

Nous voulons autre chose: nous désirons bien que la volonté du plus grand nombre prédomine par l'élection et dans le choix des gouvernants, mais nous voulons que cette minorité, investie du gouvernement, soit soumise à des principes généraux et inviolables qui non-seulement protègent les droits des minorités vaincues dans l'élection générale, mais encore garantissent la majorité elle-même contre toute tentative de dictature de ses délégués.

Nous demandons que les minorités ne soient jamais dépouillées de certains droits qui sont aujourd'hui la propriété de tout citoyen, par exemple, la liberté de la presse et la liberté d'association.

En ceci nous croyons être bien plus progressifs que la *Tribune*: car s'il y a des minorités qui représentent les principes mourans et les intérêts décroissans, il y a aussi des minorités qui renferment les germes de principes nouveaux et d'intérêts destinés à dominer. Or, nous voulons que les minorités qui décroissent puissent se défendre d'une mort violente qui n'est plus de la civilisation, et que les minorités qui grandissent possèdent, de droit naturel et sans combat, tout ce qui peut servir à leur paisible développement. — Il suffirait d'un jour de dictature pour anéantir à jamais ces garanties de progrès et de paix et livrer de nouveau le monde moral à la lutte des forces brutales. — La dictature ne sauve que les gouvernements mauvais.

Un des plus puissans moyens que nous connaissons pour prévenir les violences d'une minorité déléguée par la majorité, ce sont les libertés locales et c'est pour cela que nous ne voulons plus de la centralisation. Il y a maintenant dans les départemens une aversion instinctive contre les tripotages des gouvernements de Paris. La royauté du 7 août s'est dépopularisée principalement parce qu'elle a pris une physionomie de coterie parisienne, coterie de banquiers et de vieux fonctionnaires: la république ne durerait pas long-temps si elle avait l'air d'être une autre coterie parisienne.

On ne parviendra à détruire les préventions qui existent contre ce régime ou contre ce mot de république qu'en prouvant aux citoyens qu'une bonne partie de leurs affaires restera immédiatement dans leurs mains et que les meneurs de Paris ne pourront en aucun cas toucher à certaines choses.

Il est possible que la *Tribune* trouve ces défiances absurdes, mais personne ne niera qu'elles existent et que ce soit là presque la seule moralité que les départemens aient tirée de l'expérience de tous les régimes qui se sont succédés depuis quarante ans.

Ans. P.

Nous voudrions pouvoir transcrire tout entier l'article que renferme le *National* d'aujourd'hui, sous ce titre: *Les sentimens républicains et les opinions républicaines*. L'abondance des matières ne nous permet d'en reproduire qu'un fragment qui présente avec une admirable netteté une autre face de la question traitée dans l'article qu'on vient de lire:

Il peut y avoir aujourd'hui un parti royaliste constitutionnel, assez peu conséquent, comme nous l'avons souvent prouvé; il n'y en avait pas sous la restauration. Toutes les discussions de la presse allaient à renverser la royauté légitime pour n'être pas renversées par elle, à élever contre elle de formidables institutions, inacceptables, non seulement à la légitimité, mais à toute la royauté. Il est resté de ces discussions, dans l'esprit des masses, des prétentions de gouvernement national incompatibles avec l'existence d'une magistrature héréditaire, quelle qu'elle soit. Si l'on vit cependant s'élever si facilement, après la révolution de juillet, une royauté nouvelle, qu'on habilla d'abord des absurdes dénominations de royauté élue, royauté citoyenne, royauté républicaine, c'est qu'il n'y avait encore que des sentimens républicains dans la masse de la nation, et point d'opinions républicaines, d'opinions discutées et raisonnées. Le sentiment républicain prit le change là où des opinions républicaines mûries par la discussion ne se seraient pas méprises. On peut persuader à un pays républicain de sentiment qu'une royauté citoyenne, élue ou républicaine c'est tout un, lui donnerait tous les avantages du gouvernement républicain sans orages; on ne l'eût pas persuadé à un pays républicain d'opinion, de mœurs, d'institutions, d'habitudes, comme l'étaient les Américains à l'époque de leur déclaration d'indépendance.

me sied en votre bouche, madame ma mère, car vous fûtes trop indulgente envers ce maître charpentier qui vous aimait et l'osait déclarer: de là les jalousies, noises et dépit du bonhomme Maket, tant qu'il en mourut. — Nenni certes, Albert, feu votre père prit une grosse fièvre de la besogne qu'il fit pour maître Antoine Verard, libraire, et le plaisant livre, dit l'*Arbre des Batailles*, qu'il orna de ses tailles de bois, fut seul cause de sa perte, qui m'est fort griève. — Point, mère, je vois où vous prétendez; et votre pauvre époux défunt à desirs, vous pourpensez ja à de nouvelles épousailles, ja vous remplacez en idée le graveur par le charpentier, le mari par l'amant. Mais Dieu vous garde d'achever ce détestable dessein, madame! le prétre qui vous coïnjondrait ensemble pourrait cette fois célébrer vos obsèques: j'ai fait serment solennel de vous meurtir l'un et l'autre à l'autel, et venger de la sorte mon cher et honoré père; donc, si m'en croyez, demeurez veuve et chaste, évitez la poursuite amoureuse de Noël Beauron, ayez mémoire de Léonard Maket. — Mon très-cher fils, je proteste que Noël n'a rien entrepris contre l'honneur conjugal: ainsi n'attente pas à sa personne! — Dieu veuille que je n'attende à la vôtre, mère! cette maison fut celle de Robert de Légie, le parricide!

Jeanne Maket poussa un cri d'effroi et se renversa sur son siège en levant les bras au ciel; Albert eut pitié de ce désespoir maternel, et adoucissant son regard, sa voix et ses reproches, il lui offrit la main en signe de réconciliation. La porte s'ouvrit; les parens, les amis, les paroissiens se réunissaient pour escorter le corps à l'église et au cimetière. Albert serra les doigts de sa mère, comme pour lui rappeler ce qu'il attendait d'elle, et suivit dans la rue le cercueil porté sur les épaules de quatre maîtres graveurs. Le convoi s'éloigna lentement avec les torches et les psalmodies.

LE PONT NOTRE-DAME.

(1449.)

Le vendredi 25 octobre, jour des glorieux martyrs Crispin et Crispinien, au point du jour, le sonneur des morts, vêtu de son ample cape grise, parcourait les rues du quartier de la Cité en accompagnant ces cris d'un glas funèbre: Maître Léonard Maket, graveur en taille de bois, est allé de vie à trépas; priez Dieu pour son ame!

Sur la Grève ou le quai Pelletier, a été construit par Louis XIV, et auprès des baraques de teinturiers qui avaient alors accaparé cette rive de la Seine, un homme à la taille élevée et aux formes robustes, à la physionomie noble et belle, quoiqu'il portât le bonnet de laine, la robe de bure et la ceinture de cuir d'un simple ouvrier, était debout, les pieds dans l'eau, occupé à regarder en silence le pont Notre-Dame, et les fentes profondes qui lézardaient la maçonnerie des arches.

Ce pont, qui avait été fondé sous le règne de Charles VI, en 1443, était fait de bois et de plâtre, avec un art merveilleux; long de soixante-douze pas, et large de dix-huit, il était soutenu par dix-sept faisceaux de pilotis énormes; soixante maisons d'égale hauteur et d'architecture uniforme bordaient les deux côtés du pont, qui ressemblait à une rue mieux bâtie et mieux pavée que les autres; les ouvriers et les officines qui garnissaient le rez-de-chaussée des maisons avaient l'aspect d'une foire perpétuelle: ce n'étaient que marchands et chalandes.

Une maison à trois étages avec une seule fenêtre de face, vers le milieu du pont, se distinguait ce matin-là de ses voisines par un air de deuil répandu au-dehors; l'enseigne à l'image de l'illustrissime et antique ville de Cologne tournait en vain sur son pivot rouillé, les volets de la boutique étaient clos, et des linges séchaient aux fenêtres;

tout paraissait mort à l'intérieur: dans cette même maison, l'année précédente, Robert de Légie, *artilleur*, avait poignardé sa mère.

L'atelier, lambrissé, bas et noirci, annonçait sa destination par une foule d'objets; d'ustensiles et d'outils qui appartenaient à l'état de graveur sur bois et sur métaux: des canifs, des couteaux, des limes, des scies couvraient une table parsemée de plaques de cuivre et de planches de buis: quelques images grossières de saints tapissaient les murs enfumés, et plusieurs volumes in-folios à reliure, en velin, composaient une bibliothèque rangée sur le couvercle d'un coffre.

Une femme, dont la beauté a survécu à la jeunesse, remarquable par une de ces figures angéliques attribuées à la Vierge dans les peintures de cette époque, était assise en larmes contre une fenêtre ouverte qui dominait la rivière; sa toilette, toute bourgeoise, dénotait une certaine complaisance de coquetterie. Non loin d'elle, un jeune garçon de 17 ans pleurait aussi; mais ses yeux humides lançaient des éclairs d'un feu sombre, et ses membres se crispaient de colère plutôt que de douleur: ils avaient les traits empreints de dureté, et sur son visage blême, encadré d'une crinière rousse, respirait une fatalité terrible: cette femme était Jeanne, veuve de Maket; ce jeune garçon était Albert son fils: on venait de clouer le mort dans la bière et le glas tintait à la paroisse de St-Denis de la Chartre.

— Mère, oyez ceci, sur votre vie et sur votre ame, dit Albert d'une voix rude et avec un geste menaçant: je jure Dieu et messeigneurs les benoîts saints Crispin et Crispinien, desquels ce jourd'hui est la fête, que je mettrai en pièces ce méchant homme qui a navré de vilaine affliction mon père, de qui l'ame soit logée en la paix du seigneur. — Non faites, non ferez cette damnable action, reprit Jeanne en joignant les mains: Noël Beauron est du tout innocent. — Telle parole

On est républicain de sentiment, quand on repousse la monarchie et qu'on veut le gouvernement du peuple par lui-même sans savoir quel ensemble d'institutions peut mettre un pays en possession définitive de l'administration de ses propres intérêts, grands et petits, extérieurs aussi bien qu'intérieurs. On entre dans les opinions républicaines quand, après avoir admis le but, on s'occupe des moyens; quand on s'est arrêté à vouloir pour le pays tel mode de représentation nationale, telle organisation du pouvoir judiciaire, telles prérogatives pour le pouvoir exécutif, telle répartition des attributions administratives entre les municipalités et les délégations secondaires du pouvoir exécutif.

Si l'on eût su en juillet comment vouloir toutes ces choses, on n'eût pas donné dans la mystification de la royauté républicaine; mais il faut en convenir, la mystification du 7 août ne pouvait être que ce qu'elle a été. La presse avait fait assez pendant les 15 ans, en préparant tous les moyens de renverser la légitimité. La légitimité est tombée, et sa chute a prouvé que les opinions même les plus froides voulaient obstinément le gouvernement représentatif. Il faut prendre les choses comme elles sont, et sous l'enseigne de la monarchie républicaine, voir ce qui y est réellement, c'est-à-dire un grand progrès national, un grand fait invinciblement établi, c'est que le pays, unanimement, le pays, moins la poignée de désespérés qui appuient les ordonnances de juillet, veut le gouvernement représentatif.

Nous avons conquis en juillet irrévocablement le gouvernement représentatif, c'était tout ce que nous pouvions faire. Nous discutons aujourd'hui pour savoir ce que sera ce gouvernement représentatif. Admettra-t-il des pouvoirs héréditaires, ou seulement et exclusivement des pouvoirs électifs? Les républicains de sentiment ne réussiront à ruiner dans les convictions de la majorité du pays les pouvoirs héréditaires, qu'à la condition de se faire des opinions républicaines assez arrêtées, assez précises pour être facilement appréciées du grand nombre; assez larges, assez consciencieuses, assez morales pour dissiper toutes les préventions et offrir à toutes les diversités qui se partagent le pays des gages de liberté. C'est à quoi nous travaillons pour notre compte. Il nous serait facile d'exagérer le sentiment républicain, et de demander tout pour le peuple et par le peuple, sans dire comment le peuple pourra tout faire par le peuple, et où finit et commence le peuple; nous aimons mieux nous attacher à développer des institutions, qui ne sont certes pas le dernier mot du progrès politique et social, mais qui conduisent pacifiquement et inévitablement à la réalisation législative de tous les progrès que les discussions de la presse et le travail de l'esprit public pourront successivement développer au sein de la nation.

Nous attaquons l'ordre de choses actuel comme constitué de manière que tout progrès accompli dans la société est réduit à gagner des batailles en place publique pour se faire jour dans les institutions. C'est l'influence inévitable du principe monarchique. Il ne peut s'assurer l'avenir qu'en obligeant la nation à paraître immobile comme il l'est lui-même.

Nous avons déjà appelé à plusieurs reprises l'attention de nos lecteurs sur ce qui se passe en Allemagne, relativement à l'organisation commerciale de ce pays. La Prusse étend peu à peu son influence sur toute l'Allemagne méridionale, et l'instant n'est pas éloigné où elle aura acquis le monopole du commerce de ce pays. C'est à cela que tend ouvertement son système de douanes.

Notre gouvernement semble ne pas apercevoir les dangers que le projet prussien fait courir au commerce français, et loin de s'y opposer, il paraît décidé à laisser faire et à permettre aux troupes prussiennes d'établir comme par force le système jusqu'à Francfort.

Pour reconnaître la complaisance de M. de Broglie, M. Ancillon a promis, dit-on, de terminer les affaires hollando-belges, et ce serait même par l'intercession pressante de ce ministre de Prusse que les cabinets de Vienne et de St-Petersbourg auraient envoyé annoncer à Guillaume de Nassau qu'il ne devait plus compter sur l'aide de la Russie et de l'Autriche, non plus que sur celle de la Prusse.

Sans doute les patriotes de France désirent voir se terminer promptement les affaires belges au profit de cette nation; mais est-il raisonnable d'anéantir ainsi la prospérité du commerce français pour une pacification de la Hollande et de la Belgique, surtout lorsque cette pacification n'est qu'une éventualité? Quand bien même la question hollando-belge devrait se trainer encore pendant des années entières, que serait cet inconvénient en comparaison du sacrifice que M. de Broglie ne semble pas hésiter à faire? Qu'on y réfléchisse un instant: Francfort-sur-le-Mein et Leipzig étaient deux villes dont l'une recevait nos denrées pour l'Orient, et l'autre pour la Russie. Dans ces deux villes, des négociants français ont établi des entrepôts de marchandises françaises, telles que les soieries de Lyon, les vins

des divers terroirs de France; tous ces débouchés vont se trouver fermés. Les commerçants russes et orientaux en venant sur le marché de Leipzig, se verront forcés d'acheter exclusivement les vins du Rhin et les articles manufacturés en Prusse, en sorte que le commerce prussien gagnera à cet arrangement tout ce que le commerce français aura perdu.

Il paraît que le cabinet de Vienne a pour sa part quelques craintes que le système prussien ne nuise à son propre commerce et surtout à son influence politique en Allemagne. En effet, tout le commerce d'Allemagne étant monopolisé par la Prusse, l'Autriche s'en trouvera aussi presque exclue.

D'ailleurs, le cabinet de Berlin, en envoyant dans tous les cercles des douaniers et des fonctionnaires prussiens pour mettre à exécution le traité de commerce et de douanes, saisira presque à lui seul l'influence politique de ce pays qu'il a partagée jusqu'à présent avec la cour de Vienne. Aussi, on prétend que c'est aux efforts de M. de Metternich qu'on a dû la résistance de plusieurs cercles aux projets de la Prusse.

Nous recevons à l'instant d'une source respectable la confirmation de la nouvelle que nous avons déjà donnée, que la Bavière refuse définitivement d'accéder au traité de commerce dont les bases ont été conclues et signées à Berlin par M. Mieg, ministre des finances de sa majesté bavaroise.

C'est par suite de cette détermination, que M. Mieg a quitté le ministère.

L'un des principaux motifs du refus de la Bavière est fondé sur ce que la Prusse avait exigé que le tarif provisoire qui, par suite de l'accession de la Bavière au système prussien, aurait succédé au tarif actuellement établi, restât en vigueur, non jusqu'à telle ou telle époque déterminée, mais jusqu'à ce qu'on ait pu s'entendre sur le tarif définitif. On conçoit que la Bavière ne pouvait pas consentir à cette clause qui livrait l'avenir de son industrie à l'arbitraire de la Prusse, en permettant à cette dernière de faire durer définitivement une mesure essentiellement transitoire, et qui, comme telle, eût été déjà pour la Bavière un fardeau très-onéreux.

Mais on assure que ce motif n'était pas le seul et que des conditions toutes politiques avaient encore été proposées au cabinet bavarois, conditions telles que la Bavière, en les acceptant, aurait gravement compromis son indépendance. On ne peut qu'applaudir le cabinet de Munich, qui par cette détermination a empêché la Bavière et les autres états secondaires de tomber sous la suprématie de la Prusse.

Les bruits qui s'étaient répandus depuis deux jours sur une rupture des négociations entre Ibrahim-Pacha et la Porte, se trouvent confirmés par la *Gazette d'Augsbourg* qui contient l'article suivant:

Constantinople, 23 avril. (Par voie extraordinaire.)

Je m'empresse de vous informer que les négociations avec Ibrahim sont rompues, et qu'on s'attend ici à la reprise des hostilités. Ibrahim a reçu de son père l'ordre de ne point renoncer au district d'Adana, et maintenant il ne veut pas évacuer la Natolie avant que le sultan ne lui ait cédé ce district. Mais le sultan ne veut pas entendre parler de cette cession, et il a déclaré, au contraire, qu'après avoir donné des preuves de condescendance suffisantes, il retirait toutes ses concessions. Aussi le sultan considère comme nulles toutes les propositions de transactions, maintenant qu'une armée russe est arrivée pour le protéger. Il a pleine confiance dans la Russie, et l'amiral Roussin s'est gravement trompé. Je vous ai dit plusieurs fois dans mes précédentes lettres que la Porte ne traitait que pour gagner du temps. Toutefois il paraît qu'on n'a compris cela ni au quartier-général de Koniah, ni à l'ambassade française. Maintenant on se repentira de n'avoir point pénétré la véritable intention de la Porte-Ottomane; car Ibrahim n'osera pas attaquer le camp russe, et si l'on perd du temps, il lui sera difficile de tenir la campagne. Le principal corps d'armée russe arrivera le 15 mai à Constantinople et prendra immédiatement l'offensive. L'intelligence la plus parfaite règne entre les troupes russes et les autorités turques, de part et d'autre on s'accable de politesses, et le sultan voue un soin particulier à l'entretien de l'armée auxiliaire.

Jusqu'à présent, il y a 14.700 Russes dans le camp près de Scutari, et demain 400 bombardiers turcs vont les rejoindre. Des officiers russes ont été envoyés aux Dardanelles, pour mettre les châteaux en état de défense. Ainsi la guerre paraît maintenant commencer sérieuse-

en avant, s'arrêta indécise, puis courut à la porte qu'elle ouvrit: un homme se précipita, pâle et haletant, dans l'intérieur de la boutique, et saisit le bras de Jeanne, comme pour l'entraîner; elle résista en joignant à ses efforts des gestes suppliants; il paraissait voir sous leurs pas un précipice béant, et il continuait à l'attirer hors de la maison, l'index abaissé vers le pavé. C'était le même personnage qu'on avait vu, depuis l'aube, immobile au bord de l'eau, contemplant le pont Notre-Dame, où se déchiraient de larges lézardes.

— Noël, mon ami, déparlez vivement, disait la veuve en se débattant, Albert s'en va revenir avant l'enterrement où vous devriez être. — Jeanne chère, répliqua-t-il d'une voix entrecoupée, il convient de vous répéter: déparlez vivement, car voici que le pont va choir en la rivière. — Avez-vous le sens perturbé, de deuil ou de liesse? de fait mon mari jaloux est issu de cette vie et m'a rendu veuve, mais non pas à votre avantage, ami mien, puisque mon fils, irrité en contre vous, a juré Dieu et les saints qu'il romprait de gré ou de force nos amours. — Par le poteau de la croix! j'empêcherai bien son mauvais vouloir, et s'il s'acharnait à nous molester... oh! n'ayez peur, mignonne, je me mènerais pendre plutôt que maltraiter votre enfant que tant aimez! Ça, venez, Jeanne, devant la chute du pont. — Nemoquez-vous pas, oubien est-ce fin expédient pour que j'aille à votre suite! non irai, compaign: hier trépassa monsieur mon mari. — Je vous dis pour vrai que le pont déjà croule et se fend; la ruine imminente peut advenir à cette heure, et toutefois ne tardera jusqu'au soir.

Adonc, Jeannette, ne demeurez en si grand péril, et vous hâtez de fuir ce logis, qui sera détruit comme si les trompes de Jéricho eussent sonné. Je suis, de mon métier, maître es-œuvres de charpenterie, et

ment. Quels événements verrons-nous? La tranquillité la plus profonde règne dans la capitale, et certainement la présence des Russes y contribue puissamment.

On voit par cet article que les affaires d'Orient n'ont jamais été aussi loin d'un dénouement pacifique que dans le moment actuel, et cependant le gouvernement français s'est laissé endormir sur les nouvelles favorables qu'il avait reçues dernièrement, et il a négligé de prendre les mesures nécessaires pour la nouvelle situation des affaires. Cependant un grand nombre de bâtiments français doivent maintenant être réunis dans les parages de l'Orient, et une flotte anglaise est sur le point de partir. D'après la tournure que les négociations de la France ont prise à Constantinople, il est difficile de savoir au juste quelle conduite on va tenir dans la lutte entre les Russes et les Égyptiens; mais les antécédents du ministère font croire qu'il gardera la neutralité. Et voilà où auront abouti toutes ses vanteries de fermeté.

Nous donnons quelques nouveaux détails sur les événements de Londres dont nous avons parlé hier:

Vers la fin de la semaine dernière, des circulaires avaient été distribuées, dans lesquelles on prévenait le public qu'une réunion publique (*meeting*) aurait lieu aujourd'hui à Coldbath-Fields (grand espace de terrain, situé à l'une des extrémités de Londres), afin de s'occuper des moyens d'obtenir la convocation d'une convention nationale.

L'autorité ayant été informée de ces projets, le ministre de l'intérieur, lord Melbourne, fit paraître vendredi une proclamation, dans laquelle il déclarait qu'une réunion dans un pareil but serait illégale et dangereuse pour la tranquillité publique, et qu'en conséquence les autorités avaient reçu ordre de faire respecter la loi, quoi qu'il pût arriver.

Ce matin, dès la pointe du jour, un fort détachement d'agents de police stationnait sur la place de Gray's-Inn-Lane, et divers postes occupaient les avenues de l'endroit fixé pour la réunion. A une heure après midi, lord Melbourne, ainsi que deux commissaires de police, le colonel Sowane et M. Mayne, plus une douzaine de magistrats, étaient réunis dans un hôtel attenant à cette même place.

Nonobstant cet appareil militaire, la foule ne tarda pas à se rassembler dans Coldbath-Fields, derrière la maison de correction. A trois heures, on comptait de deux à trois mille personnes. Peu de temps après, trois ou quatre personnes, qu'on disait membres du comité de l'Union, et qui paraissaient jouer le rôle de commissaires de l'assemblée, montèrent sur la banquette d'un grand chariot placé là comme pour les hustings, mais le propriétaire, craignant sans doute la police, n'eut pas plutôt entendu les premières paroles de la harangue de l'un des orateurs, M. Lee, qu'il se sauva à toutes jambes, abandonnant sa voiture et ses chevaux.

M. Lee fut remplacé par M. Mee, qui avait été choisi pour présider l'assemblée. Au moment où ce dernier commençait son discours d'ouverture, on vit arriver une bande fort nombreuse de membres de l'Union, défilant processionnellement avec des bannières ornées d'inscriptions, parmi lesquelles on remarquait celle-ci: « Liberté ou la mort! » Plusieurs de ces bannières portaient des têtes de morts et des bonnets de liberté. Le président reprit son discours, mais il ne tarda pas d'être interrompu par un violent tumulte et par le cri répété de: « La police! la police! » En effet, des corps nombreux de soldats de police débouchaient par quatre directions différentes, marchant en ordre de bataille, et se faisant jour de vive force au milieu de la foule.

Les couteaux ont été tirés: un agent de police nommé Culley est tombé frappé au cœur d'un coup mortel; son frère, faisant partie de la même division, fut presque au même instant renversé; mais sa blessure n'était pas mortelle.

Plusieurs autres agents de police ont été blessés plus ou moins grièvement. M. Buker, surintendant de la division C., est dans un état presque désespéré, par suite des coups qu'il a reçus. Cette résistance n'a pas empêché la police de faire son devoir, et les séditeux ont été partout comprimés. Vers les cinq heures la force était restée partout aux soldats de police, et la tranquillité se trouvait à peu près rétablie. Un grand nombre d'arrestations avaient été opérées, les bannières et autres trophées du comité étaient tombés entre les mains des constables. On citait parmi les personnes arrêtées quelques membres du comité de l'Union pour l'abolition des taxes sur les portes et fenêtres, et un individu nommé Fursley, que l'on accusait du meurtre de l'infortuné Culley et de son frère. Le fait est qu'on l'a trouvé nanti d'un poignard dont la lame s'adapte parfaitement à la blessure du cadavre. Lord Melbourne, ainsi que les magistrats de la métropole, placés à une fenêtre de la maison de correction, n'ont perdu aucun des détails de cette déplorable scène.

P. S. Six heures. Tout est parfaitement tranquille, les prisonniers sont enfermés dans divers corps-de-garde, à la porte desquels veille un fort détachement de constables, en attendant qu'ils puissent être interrogés.

J'ai avisé tantôt, en regardant de loin votre fenêtre, maintes fenêtres qui sont arches du pont: c'est pourquoi je présume qu'il doit tomber aujourd'hui. — Possible la crainte vous abuse, ainsi je ne puis déloger en tant que mon fils sera absent. Que ferait-il de trouver la maison vide et moi-même en votre compagnie? Il nous mourrait tous deux, j'apprehende. Or donc, merci du bon conseil, et laissez-moi céans, mon ami.

Noël Beauron essaya de nouvelles représentations, plus instantes et plus impératives. Jeanne Maket lui promit d'en profiter aussitôt que son fils reviendrait; mais elle refusa fermement de se mettre en sûreté avant le retour de celui-ci; elle ne croyait pas d'ailleurs à la réalité du péril que lui dénonçait son amant, sans doute pour l'emmener et la délivrer des obsessions de son fils. Noël, n'espérant plus vaincre cette résistance, oublia le premier sa prophétie, et s'assit aux côtés de Jeanne, qui n'eut pas le courage de le chasser ni de le tenir à distance; leurs mains s'étaient entrelacées, et leurs yeux mélancoliques se contraignaient dans un seul regard. Leur entretien fut tendre et triste à la fois; ils récapitulèrent les obstacles et les angoisses qui avaient hérisé leur amour, non moins doux et non moins persévérant après des années d'éloignement et de contrainte; l'un manifesta des espérances que l'autre ne put briser par des dénégations répétées qui n'étaient que sur ses lèvres; les menaces filiales erraient ainsi que des spectres sanglants autour de la veuve, et sa vue rencontrait sans cesse les traces fraîches encore du parricide de Robert de Légie.

(La suite à un prochain numéro.)

Léonard Maket était né à Cologne et naturalisé en France, où il exerçait une industrie encore peu connue, l'art du graveur, contemporain de l'art de l'imprimeur. Il s'était perfectionné à Nuremberg sous Michel Wolgemut, dont Albert Durer fut l'illustre élève, et il aidait à Paris le fameux libraire Antoine Verard à embellir ses éditions de chroniques et de romans de chevalerie. Son ménage n'avait pas eu ce bonheur patriarcal qui habitait si volontiers avec les arts de ces temps naifs.

La jalousie mêla bien de l'amertume à son existence laborieuse. Sa femme s'attristait par ses charmes extérieurs autant que par son esprit, une foule d'adorateurs et d'hommages qui n'étaient rien à sa vertu, et qui désolaient son mari. Pourtant le cœur lui avait échappé, et Noël Beauron, charpentier, s'était emparé de ce cœur plein d'amour et de dévouement, sans réussir à posséder le corps. Cependant Léonard Maket les avait surpris dans un tête-à-tête assez intime pour ne plus douter d'une intelligence qu'il soupçonnait depuis longtemps, et le chagrin qu'il ressentait de cette découverte l'avait frappé à mort.

Jeanne, restée seule dans ce logis où le souvenir du défunt était encore tiède, écoutait en tressaillant les volées des cloches sonnant à tous les clochers d'églises et de couvents. Parmi ce carillon confus, Saint-Denis de la Chartre envoyait des sons plus proches et plus plaintifs; elle s'agenouilla devant son escabeau, et sentit le plancher s'ébranler sous elle. Ce qu'elle attribua au vertige que le deuil imprimait à son esprit; elle murmura les prières des morts en se frappant la poitrine.

On heurta doucement la porte; elle tourna la tête avec pressentiment et se tut en retenant son haleine; on heurta plus fort et on l'appela par son nom; elle reconnut la voix et se leva terrifiée, fit un pas

ce projet, ses camarades le conduisirent au poste de la garde nationale, espérant qu'une nuit passée au corps-de-garde lui donnerait le temps de la réflexion. Ce matin l'ivresse s'était dissipée. Cet homme a été mis en liberté. Le premier usage qu'il en fait a été de monter sur la tour de François I^{er} et de se précipiter sur le quai. Relevé, vivant encore, ce malheureux a été porté à l'hospice, où l'on assure qu'on a refusé de le recevoir. Ramené au corps-de-garde, il a expiré peu d'instants après.

— Dans la nuit du 9 au 10 de ce mois, à onze heures et demie à-peu-près, entre Nozay et Derval, le courrier a été arrêté par deux hommes armés de bâtons, qui ont essayé de voler les fonds qui s'y trouvaient. Le conducteur est parvenu à s'échapper, et en a été quitte pour un coup de bâton sur la tête. La force armée s'est immédiatement mise à la poursuite des malfaiteurs.

— Le *Libéral du Nord*, du 14 mai, contient les détails d'un charivari qui a été donné, à Douai, à un nouveau décoré de la Légion d'Honneur :

« Soixante instrumentistes des plus distingués en musique charivarique, ayant l'extérieur de la meilleure compagnie, se sont rendus à neuf heures du soir dans la rue qu'habitait M. Escallier, nouveau décoré.

Chemin faisant, ils rencontrèrent un fonctionnaire complice de l'acte corrupteur du ministère, et ce fut une occasion de préluder sur les instruments. Aussitôt les casseroles et sifflets se agiter, et de déchirer le tympan administratif. Mais telle n'était pas la destination du corps musical ; il ne fit que jeter en passant au fonctionnaire ébahi l'avant-goût d'une mélodie qu'il lui sera peut-être donné de savourer un jour tout à loisir...

Arrivés près de la maison du chevalier du milieu, les soixante instruments commencèrent un infernal vacarme que devie d'homme on ne se souvient d'avoir entendu dans une ville aussi paisible que Douai. Au moins six cents dilettanti s'étaient joints aux instrumentistes ; les environs étaient encombrés de citoyens qui écoutaient la sérénade en silence, et la police, dans toute sa hiérarchie, depuis le haut commissaire jusqu'au bas alguasil, s'était arrêtée impuissante et émerveillée des miracles de nos artistes. Dans les intervalles de l'orchestre on criait à bas le juste-milieu ! à bas le médecin à croix ! à bas ! à bas les croix mal données ! Le tintamarre dura près de trois-quarts d'heure, après lesquels des lumières parurent à plusieurs fenêtres en guise d'illumination, et des battements de mains se firent entendre pour applaudir au talent des symphonistes. Vers dix heures tout le monde se retira et rentra tranquillement chez soi.

— On mande de Nîort, 14 mai :

Le 10, à huit heures du soir, cinq chouans se sont introduits chez un fermier de la commune de Viennay, nommé Raby. Ils lui ont de-

mandé 2,000 fr. Celui-ci leur remit la clé de son coffre ; ils y trouvèrent peu d'argent, et se remirent à boire ; mais en partant ils tirèrent à bout portant sur le fermier un coup de fusil qui lui a traversé les reins. La femme de ce malheureux se précipita au-devant des assassins pour le défendre. Les chouans la repoussèrent sans lui faire mal, et tirèrent ensuite deux coups de pistolet sur son mari, qu'ils ont essayé d'achever avec deux coups de baïonnettes.

LIBRAIRIE.

Louis BABEUF, rue St-Dominique, n° 2.

CUISINIÈRE

DE

LA CAMPAGNE ET DE LA VILLE,

OU LA

NOUVELLE CUISINE,

Troisième édition.—Paris, 1833.

Un vol. in-12.—Prix : 3 f. cartonné.

(1698)



LE CHARIVARI,

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET D'ART,

PUBLIANT TOUS LES JOURS UNE LITHOGRAPHIE NOUVELLE.

Le *Charivari*, malgré son dessin, contient autant de texte que les

autres journaux du petit format, et le prix de son abonnement est le même.

Prix : pour trois mois, 18 f.

Les souscriptions partent du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.

Les bureaux de l'administration des messageries de la rue Notre-Dame-des-Victoires recevront le prix d'abonnement sans aucune addition de frais pour port d'argent ou commission. On peut souscrire aussi, en adressant un bon sur la poste à M. Aubert, au grand magasin de Nouveautés lithographiques, galerie Véro-Dodat, à Paris.

Le *Charivari* se trouve dans les principaux cafés et cabinets littéraires de Lyon, notamment au café de la Perle, au café de la Nouvelle-France, chez MM. Allier, Babeuf, Baron, Bellet, Devers, Durval, Gœury, Onis, Raillard, Valançon, etc. etc. (1671 3)



Paquebot à Vapeur.

AVIS.

Le paquebot à vapeur napolitain le *Royal-Ferdinand*, de la portée de 380 tonneaux, construit en Écosse, ayant des machines de la force de 80 chevaux, arrivera à Marseille le 20 mai prochain ; il repartira pour Naples le 24 du même mois, en touchant les ports de Gênes, Livourne et Civita-Vecchia.

Ce Paquebot offre à MM. les voyageurs toutes les commodités désirables par ses emménagements, indépendamment de son élégance.

Pour fret et passage, s'adresser, à Marseille, à M. C. Clerc et Comp^{re} recommandataires intéressés, ou à MM. Blétry, courtier royal, rue de la Canebière, n° 52. (1598 5)

ANNONCES DIVERSES.

(1667 4) VENTE AUX ENCHÈRES,

D'une maison, rue Plat-d'Argent, n° 8, à Lyon.

Elle se compose de deux corps de bâtiments séparés par une cour, dans laquelle est un puits. Chaque corps de bâtiments est desservi par une montée d'escaliers.

Cette vente aura lieu le 4 juin 1833, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2, dépositaire des titres de propriété, à qui l'on peut s'adresser pour avoir de plus amples renseignements, et pour traiter de gré à gré.

ÉTUDE DE M^e SAULNIER, NOTAIRE A MOULINS.

A vendre à l'amiable et par lots.

La belle terre du Petit Moutier, située communes de Bessay-sur-Allier, Toulon et Neuilly-le-Réal, arrondissement de Moulins, département de l'Allier, dans la contrée la plus fertile de l'arrondissement, entre la route de Moulins à Lyon et la rivière d'Allier, à trois petites lieues de Moulins, neuf de Vichy-les-Bains, vingt de Clermont, quarante de Lyon. Cette propriété comporte une contenance de 880 hectares, divisés en une réserve, huit domaines très-bien bâtis plusieurs locataires, vastes prairies et pâturages, plantations, deux cantons de bois taillis, etc. Chaque domaine ou ferme présente assez d'importance pour former une petite terre.

Il sera procédé à ladite vente au chef-lieu de la commune de Bessay, par M. de Richebourg, mandataire de M. et de Mad. de Lagrange, le dimanche 26 mai 1833, et jours suivants.

Jusqu'à cette époque on pourra s'adresser, pour la visiter, sur les lieux, à M. Paris, préposé du mandataire, et pour les demandes et les offres, à M^e Saulnier, notaire à Moulins. (1669 3)

(1668 4) A vendre.—Une propriété située sur la commune de Denicé, arrondissement de Villefranche (Rhône), composée de bâtiments de maître et d'exploitation, cour, jardin, prés, terres, vignes et bois.

—Une vaste maison bourgeoise, en très-bon état, avec cour et jardin contigus, située sur la commune de St-Bel, canton de l'Arbresle. Cette maison peut convenir à l'établissement d'un pensionnat.

S'adresser à M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

A vendre. — Pour entrer en jouissance de suite, une belle maison bourgeoise, meublée ou non, dans un état parfait, avec un clos de cinq bicherées et demie, complanté de toute sorte d'arbres d'agrément, et réunissant l'utile à l'agréable, offrant un point de vue magnifique, située à la Croix-Rousse, rue de l'Enfance, n° 22.

La vente aura lieu le vendredi, 24 mai courant, à dix heures du matin, dans l'étude de M^e Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 7.

Le propriétaire donnera toute facilité et sûreté aux acquéreurs. (1683 2)

(1662 2) A vendre. — Une maison située dans un bon quartier, solidement construite, et d'un revenu net de 4 p. 0/0.

S'adresser à M. Tarlet, ancien avoué, rue de la Bombarde, n° 10.

(1700) A vendre.—Une jolie voiture à flèche, à 4 places, bien propre, bien construite.

S'adresser, pour la voir, chez M. Comte, cour des Archers, qui traitera du prix.

(1696) A vendre ou à échanger. — Très-joli char en face, léger et presque neuf, contre une voiture à deux places.

S'adresser chez M. Marion, sellier, place des Terreaux.

(1697) A vendre.—Jolie jument, âgée de 6 ans, parfaitement dressée pour la selle.

S'adresser place Sathonnay, n° 2, chez le portier.

(1684 3) Campagne à louer. — Six pièces meublées et agencées, aux Roches, près Oullins, dans un joli clos, avec la jouissance de la promenade.

S'y adresser, ancienne maison Prat, ou à M. Velay, quai de Retz, n° 35, au magasin.

(1692) On désire acheter un alambic de 30 à 50 litres de bain-marie.

S'adresser à M. Grillet, rue du Plat, n° 3.

(1637 7) Un jeune homme, ayant voyagé pour une maison très-connue dans les liquides, désirerait trouver une place de ce genre.

Il peut disposer de 8000 francs.

S'adresser chez M. Paris, traiteur, Cours Bourbon, à la Guillotière, près le pont.

(1701 2) Un homme d'un âge mûr, au courant des affaires, ayant une bonne plume, connaissant l'orthographe, le calcul, la tenue des livres, etc., demande un emploi conforme à ses talents, soit à Lyon, soit au dehors, à quelque distance que ce soit. Il peut avoir de très-bonnes recommandations.

Ecrire à M. M. B. D. poste restante, à Lyon.

Remplacement

La maison MUSSET aîné SOLIER et Comp^{re}, boulevard Montmartre, n° 10, à Paris, continue d'assurer contre les chances du sort tous les jeunes gens appelés à faire partie de la classe de 1832.

S'adresser à M^{re} Chazal et Roux, notaires à Lyon. (1702)

COLOSSE DU NORD.

Ce jeune homme est remarquable par sa stature ; sa taille est de 7 pieds 4 pouces : toutes les proportions de son corps, exemptes de défauts, sont parfaitement en harmonie avec cette prodigieuse conformation.

Il est visible tous les jours, de 10 heures du matin à 10 heures du soir, dans la loge où était M. Linski, quai de Retz.

Prix des places : Premières, 50 cent. Secondes, 25 cent. (1595 3)

HOTEL ST-PIERRE.

HENRI EISSMANN

Préviens le public qu'on trouve à toute heure des diners à prix fixe et à la carte. Le sieur Eissmann mettra tous ses soins pour la célérité du service. Les salons sont fraîchement décorés. (1695)

CLARIFICATION

DES

VINS.

Par l'OSTÉOCOLLE ou GÉLATINE.

A 1 FR. 25 C. LE 1/2 KILOG.

La dose est d'une once pour 2 hectolitres fabriqués par veuve Dupasquier fils et Coignat, rue de l'Hôpital, n° 29. (1699)

EAUX MINÉRALES

NATURELLES ET ARTIFICIELLES.

Le dépôt est chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 13. (1663 3)

AVIS INTÉRESSANT.

LE SEUL DÉPOT A LYON,

DES COSMÉTIQUES ET SECRETS DE TOILETTE de la maison MA, de Paris,

Précédemment place des Célestins, est maintenant place Bellecour, n° 9, au rez-de-chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1^o Les Eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et les Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.

2^o La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3^o La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rougeurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4^o L'Épilatoire du Serrail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5^o La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6^o L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris frais et naturel : on peut se laver sans qu'il disparaisse.

7^o L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix : Six francs chaque article ; dix francs pour deux.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon. (1120 21)

MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Sirop Concentré

DE SALSEPAREILLE,

Préparé par QUET, pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 32, à Lyon.

(1531 6) Les plus heureux résultats ont toujours signalé ce traitement pour la cure radicale des maladies secrètes, récentes ou invétérées, des dartres, gales, éruptions, et généralement de toutes les affections de la peau et du sang.

Se vend avec une brochure de 12 pages in-12.

A Lyon, à la pharmacie QUET ; à Paris, chez M. HARDOUIN, pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 42 ; à Genève, chez M. BRAUN, pharmacien, place Logemalle ; et dans toutes les principales villes de France.

(On fait des envois.)

Maladies Secrètes et de la Peau.

Sirop végétal de Salsepareille,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à St-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, tels que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et de articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés. Il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. Affranchir et joindre un mandat sur la poste. Des dépôts existent dans toutes les villes et à l'étranger. (845 57)

GRAND - THÉÂTRE.

Spectacle du 18 mai.

Marton et Frontin, comédie.—Fra-Diavolo, opéra.—Le Rosignol, opéra.

BOURSE DE LYON. — 18 mai 1835.

Cinq p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 mars	105 1/2
— fin courant	105 1/2
Trois p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 déc.	78 1/2
— fin courant	78 1/2

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp.	81 à 81 3/4
Courant du mois,	81 5/8 à 82
Juin et août,	86
6 derniers mois 1835	87 à 38
4 derniers mois,	88 à 89
Lille,	77



Anselme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, n° 5.